

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE
INTÉRIMAIRE DE :**

No : 500-11-061189-227

SOLUTIONS HIGHPOINT INC.

Débitrice

et

RAYMOND CHABOT INC.

Séquestre intérimaire

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Créancière Garantie

et

LIFTKET ENTERTAINMENT INC.,
personne morale ayant son siège social
au 925, avenue Newton, bureau 118,
district judiciaire de Québec, province
de Québec, G1P 4M2

Requérante

DEMANDE DE REPRISE DE POSSESSION DE BIENS

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE DE REPRISE DE POSSESSION DE BIENS, LA
REQUÉRANTE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La requérante est une entreprise spécialisée dans la vente et distribution d'appareils de levage, consoles automatisées et autres équipements de scène, tel qu'il appert du relevé informatisé du Registraire des entreprises du Québec, **Pièce R-1**;



2. La débitrice est une entreprise de location et d'installation d'équipements de gréage spécialisée dans l'industrie du cinéma et de l'événementiel, notamment dans l'installation d'infrastructures en hauteur, tel qu'il appert du relevé informatisé du Registraire des entreprises du Québec, **Pièce R-2**;
3. Entre le 11 février 2022 et le 29 juin 2022, la requérante a vendu et livré des équipements (les « **Équipements** ») à la débitrice pour lesquels une somme de 653 280,06\$ est due, tel qu'il appert de l'état de compte et des factures, **Pièce R-3**;
4. La débitrice est en défaut de payer les sommes dues à la requérante, lesquelles sont dues et exigibles;
5. La débitrice refuse ou néglige de payer les sommes dues à la requérante;
6. La débitrice est insolvable et, le 4 juillet 2022, à la demande de son créancier garanti la Banque Nationale du Canada, un séquestre intérimaire a été nommé en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* avec pouvoir de prendre possession des actifs de la débitrice, tel qu'il appert de l'Ordonnance nommant un séquestre intérimaire prononcée le 4 juillet 2022 dans le présent dossier;
7. Vu son insolvabilité, la débitrice a perdu le bénéfice du terme et elle est en demeure de plein droit;
8. Vu le défaut et la demeure, la requérante a exercé la faculté de considérer la vente des Équipements résolue de plein droit;
9. Sous réserve de la situation de demeure de plein droit, le 22 juillet 2022, la requérante a mis en demeure la débitrice de lui payer les sommes dues au plus tard à 16h00 le 25 juillet 2022, à défaut de quoi la requérante considérerait la vente des Équipements résolue de plein droit, tel qu'il appert de la lettre de la requérante du 22 juillet 2022 transmise par courriel à la débitrice, **Pièce R-4**;
10. La débitrice n'a pas donné suite à la lettre de la requérante Pièce R-4;
11. Vu la résolution de la vente des Équipements, la requérante est propriétaire des Équipements mentionnés dans les factures Pièce R-3, et la requérante est en droit de les revendiquer;
12. La requérante demande à la Cour de constater la résolution extrajudiciaire de la vente des Équipements, subsidiairement de résoudre la vente des Équipements, de déclarer la requérante propriétaire des Équipements, et d'ordonner que les Équipements soient remis à la requérante;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

DS

CONSTATER la résolution extrajudiciaire de la vente des équipements décrits dans les factures de la requérante Pièce R-3 (les « **Équipements** »), portant les date et numéro suivants, à savoir :

FACTURE NUMÉRO	DATE
1453	11 février 2022
1494	1 ^{er} avril 2022
1503	6 avril 2022
1502	6 avril 2022
1532	3 mai 2022
1531	3 mai 2022
1546	20 mai 2022
1547	24 mai 2022
1553	30 mai 2022
1552	30 mai 2022
1566	8 juin 2022
1560	8 juin 2022
1585	22 juin 2022
1586	29 juin 2022

Description des Équipements :

QUANTITÉ	DESCRIPTION
12	MOVECAT VMC-400/250 – 15/40 – 24b
12	MOVECAT V-Motion – 40 – E – SIL3
2	MOVECAT I-Motion NMB 14

2	MOVECAT I-Motion NDB 6
2	MOVECAT Expert RTG adjustable Stand
2	MOVECAT PDU 32-4-16 VRM
29	MOVECAT PMC HV-25
29	MOVECAT I-Motion NDC-2
2	MOVECAT I-Motion NDC-50
1	MOVECAT I-Motion Server
4	Sales of non-inventory parts
3	Black Hook Tackle SLH Chain 7x22mm, 7.2x21mm (Double Action Latch)
2	Motor Cover SB2-5.1
10	Roller Bearing 60/32 ZZ
12	Stageket Chain Hoist 1000Kg, 9.6m/min (32FPM), Double Brakes, DR, Direct Control
600	Round Steel Chain 7x22mm Phosphated RTS
12	Pair of Chain Bag Bracket SK070 (Flip Bag)
12	Chain Bag, 5/90 – 7/50 (Flip Bag)
12	Electrical Certification UL/CSA
12	Whip – 14/4 SJOOW 4' – TL4 Male – QC
2	Motor Cover SB2-5.1
60	Stageket Chain Hoist 500Kg, 4.8m/min (16FPM), Double Brakes, Direct SK030/10_Ultra Control, Ultra
1500	Round Steel Chain 5.2x15mm Phosphated RTS
60	Chain Bag, 5/25 – 7/20 (Flip Bag)
60	Pair of Chain Bag Bracket SK030 (Flip Bag)
62	Whip – 14/4 SJOOW 4' – TL4 Male - QC

62	Electrical Certification UL/CSA
2	Liftket Chain Hoist 1000Kg, 4.8mm/min (16FPM), Double Brakes, Direct Control
100	Round Steel Chain 7x22mm Phosphated RTS
4	Chain Bag, 5/40 – 7/25 (Flip Bag)
4	Pair of Chain Bag Bracket B2-B5.1 (Flip Bag)
4	Stageket Chain Hoist 1000KG, 9.6mm/min (32FPM), Double Brakes, DR, Direct Control
400	Round Steel Chain 7x22mm Phosphated RTS
8	Pair of Chain Bag Bracket SK070 (Flip Bag)
8	Chain Bag, 5/90 – 7/50 (Flip Bag)
4	Electrical Certification UL/CSA
4	Whip – 14/4 SJOOW 4' – TL4 Male – QC
4	Chain Guide Complete B4.2 (13M/14M) Plastic (Including Hold Down and Hardware)
4	Hold Down B4.2-B5 (13M/14M)
1	Black Hook Tackle SLH Chain 7x22mm, 7.2x21mm (Double Action Latch)
30	Stageket Chain Hoist 500Kg, 4.8m/min (16 FPM), Double Brakes, Direct Control, Ultra
750	Round Steel Chain 5.2x15mm Phosphated RTS
30	Chain Bag, 5/25 – 7/20 (Flip Bag)
30	Whip – 14/4 SJOOW 4' – TL4 Male- QC
30	Electrical Certification UL/CSA
1	MOVECAT I-Motion NBB (Network Booster Box)
2	MOVECAT I-Motion NDC-50

6	Round Steel Chain 4x12mm Phosphated RTS
---	---

SUBSIDIAIREMENT, RÉSOUDRE la vente des Équipements constatée dans les factures Pièce R-3;

DÉCLARER la requérante propriétaire des Équipements;

ORDONNER à la débitrice, au séquestre intérimaire, ainsi qu'à toute personne en possession des Équipements, de libérer et remettre les Équipements à la requérante sur simple notification du jugement à intervenir;

LE TOUT avec les frais de justice.

Montréal, le 25 juillet 2022

(s) DS Avocats Canada, s.e.n.c.r.l., s.r.l.

DS AVOCATS CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me Jean-Yves Simard

Avocats de la requérante

1080, Côte du Beaver Hall, bur. 2100

Montréal (Québec) H2Z 1S8

Téléphone : (514) 360-4321

Télécopieur : (514) 284-3235

Courriel : jysimard@dsavocats.ca

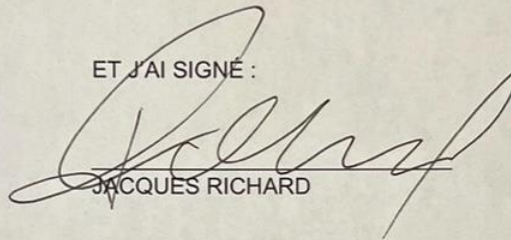
BD4095

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, **JACQUES RICHARD**, domicilié au 2022, 24^e Avenue, à St-Augustin-de-Desmaures, district de Québec, province de Québec G3A 1W7, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis le représentant de la requérante;
2. Tous les faits allégués dans la *Demande de reprise de possession de biens* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



JACQUES RICHARD

Serment prêté devant moi (ou Serment
reçu par moi par u moyen technologique),
à Québec, le 25 Juillet 2022

Nadia Dorion (181411)

DS

**AVIS DE PRÉSENTATION
COMMERCIAL (SALLE 16.10)**

1. PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

PRENEZ AVIS que la *Demande de reprise de possession de biens* de la requérante Les Enceintes acoustiques Unisson inc, sera présentée en division de pratique de la Chambre commerciale de la Cour supérieure, **à une date et dans une salle à être déterminée par la Cour.**

2. COMMENT JOINDRE L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE VIRTUEL

Les coordonnées pour vous joindre à l'appel du rôle virtuel de la salle 16.10 sont les suivantes :

- a) **Par l'outil Teams** : en cliquant sur le lien disponible sur le site <http://www.tribunaux.qc.ca>;

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquer sur « Rejoindre maintenant ». Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

Les avocats : M^e Prénom, Nom (le nom de la partie représentée)

Les syndics : Prénom, Nom (syndic)

Le surintendant : Prénom, Nom (surintendant)

Les parties non représentées par avocat : Prénom, Nom (précisez : demandeur, défendeur, requérant, intimé, créancier, opposant ou autre)

Pour les personnes qui assistent à une audience publique : la mention peut se limiter à inscrire : (public)

- b) **par téléphone** :

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

ID de conférence : 820 742 874#

- c) **par visioconférence** : teams@teams.justice.gouv.qc.ca

ID de la conférence VTC : 11973653703



d) **en personne** : si et seulement si vous n'avez pas accès à l'un des moyens technologiques ci-dessus identifiés. Vous pouvez alors vous rendre à la salle 16.10 du palais de justice de Montréal situé au :

1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec

3. DÉFAUT DE PARTICIPER À L'APPEL DU RÔLE VIRTUEL

PRENEZ AVIS que si vous désirez contester la procédure vous devez en aviser par écrit l'instituteur de la procédure aux coordonnées indiquées dans cet avis de présentation au moins 48 heures avant la date de présentation de la procédure et participer à l'appel du rôle virtuel. À défaut, un jugement pourrait être rendu lors de la présentation de la procédure, sans autre avis ni délai.

4. OBLIGATIONS

4.1 La collaboration

PRENEZ AVIS que vous avez l'obligation de coopérer avec l'autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (*Code de procédure civile*, art. 20).

4.2 Mode de prévention et de règlement des différends

PRENEZ AVIS que vous devez, avant de vous adresser au Tribunal, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend qui sont, entre autres, la négociation, la médiation ou l'arbitrage, pour lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers (*Code de procédure civile*, art. 2).

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE

Montréal, ce 25 juillet 2022.

(s) DS Avocats Canada, s.e.n.c.r.l., s.r.l.

DS AVOCATS CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me Jean-Yves Simard

Avocats de la requérante

1080, Côte du Beaver Hall, bur. 2100

Montréal (Québec) H2Z 1S8

Téléphone : (514) 360-4321

Télécopieur : (514) 284-3235

Courriel : notification@dsavocats.ca

jysimard@dsavocats.ca



NO : 500-11-061189-227
COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale) PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
<p>DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE DE :</p> <p>SOLUTION HIGHPOINT INC. Débitrice</p> <p>et</p> <p>RAYMOND CHABOT INC. Séquestre intérimaire</p> <p>et</p> <p>BANQUE NATIONALE DU CANADA Créancière Garantie</p> <p>et</p> <p>LIFTKET ENTERTAINMENT INC. Requérante</p>
DEMANDE DE REPRISE DE POSSESSION DE BIENS
 <p>DS AVOCATS CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l. Avocats de la demanderesse 1080, Côte du Beaver Hall, bureau 2100 Montréal (Québec) H2Z 1S8 Téléphone: (514) 360-4321 Télécopieur: (514) 284-3235 Me Jean-Yves Simard jysimard@dsavocats.ca notification@dsavocats.ca</p>
N/☞: 43343-001 BD4095